

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

Délibération n°075-2024

Enfouissement des réseaux secs de la rue des Arènes

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	12	15
Date de convocation		
22 novembre 2024		
Secrétaire de séance		
Cyril QUIOT		

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire. Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sandrine CARRIERE, Sonia BONNET-TELLIER, Christian ALEX
Absent ayant donné procuration : Sébastien ANDEVERT à Catherine CLIMENT, Régis BLAYRAT à Jean-Marie FOURNIER, Cédric DAYDE à Sonia BONNET-TELLIER
Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Éric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

A l'occasion des travaux d'aménagement de l'îlot de la Cure, il est apparu opportun, tant dans un souci esthétique que de rénovation, de procéder à l'enfouissement des réseaux secs aux abords immédiats de l'opération, rue des Arènes, entre la rue Alphonse Lavallée et l'impasse des Arènes.

Une évaluation technique et financière de ces travaux a donc été demandée au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG).

Le coût total des travaux, à charge communale, s'élèverait à 36.510 €, dont 11.760 € pour le réseau électrique, imputés en section de fonctionnement, 15.750 € pour l'éclairage public, et 9.000 € pour le réseau de télécommunication.

En cas de renonciation aux travaux au terme des études que devra lancer le SMEG, la commune devra procéder au remboursement des frais engagés, pour un montant total de 913,20 € TTC, dont 524,40 € pour les études sur le réseau électrique, 242,40 € pour l'éclairage public, et 146,40 € pour les télécommunications.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard,

Vu les états financiers prévisionnels 24-358-DIS, 24-358-EPC et 24-358-TEL présentés le 22 novembre 2024 par le SMEG, Ouï l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver l'enfouissement et la rénovation des réseaux secs de la rue des Arènes, aux abords de l'opération d'aménagement de l'îlot de la Cure.
2. D'approuver l'estimation de la participation financière prévisionnelle de la commune, soit : 11.760 € pour le réseau électrique, 15.750 € pour l'éclairage public, et 9.000 € pour le réseau de télécommunication.
3. De confier la maîtrise d'ouvrage et la coordination des travaux au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard, et de l'autoriser ainsi à procéder à toutes les investigations préparatoires nécessaires.
4. D'approuver notamment le lancement des études nécessaires à la définition du projet et d'en rembourser le coût en cas de renoncement au projet du fait de la commune, soit : 524,40 € pour les études sur le réseau électrique, 242,40 € pour l'éclairage public, et 146,40 € pour les télécommunications.
5. D'inscrire l'ensemble de ces dépenses au budget principal de la commune.
6. De solliciter l'aide financière des partenaires institutionnels au taux le plus élevé possible.

Le Secrétaire de séance
Cyril QUIOT



Le Maire
Jean-Marie FOURNIER

